

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 12 décembre 2019 à 18h à la salle polyvalente de PLOGASTEL SAINT GERMAIN

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN
2A Rue de la Mer
29 710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

LE JEUDI DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.

Etaient présent.e.s: BUREL Michel, BUREL Michelle, CANEVET Michel, CARADEC Jean-Louis, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COZIC Noël, CROCQ Jean-Luc, GAUTIER Anne, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, LE SCAON Véronique, OLIVIER Martine, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

Etaient représenté.e.s: BOLZER Claude (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), CALVEZ Jean-Luc (pouvoir à CANEVET Michel), DRAOULEC Pierre (pouvoir à OLIVIER Martine), DROVAL Sylviane (pouvoir à BUREL Michel), GLOANEC Pierre (pouvoir à LE GALL Thierry), LANNOU Annie (pouvoir à LE BERRE Pierre), LE BLEIS Jean-François (pouvoir à KERLOCH Josiane), RONARC'H Philippe (pouvoir à BUREL Michelle).

Etaient absentes : COUROT Christine, DANIEL Huguette, PETON Gabrielle.

Secrétaire de séance : Jocelyne PLOUHINEC

Membres en exercice : 34

Présents/représentés : 31

Date de convocation et de transmission : 6 décembre 2019

Votants : 31 Exprimés : 31

Objet 1 : Projet de territoire 2015-2025

Sur proposition d'Emmanuelle RASSENEUR, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de territoire présenté ce jour.

Objet 2-1.1 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2020 – Budget déchets 2020

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le projet de budget primitif déchets, en fonctionnement et en investissement :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 2 257 067.11 € TTC,
- dépenses et recettes d'investissement : 453 917.11 € TTC.

Objet 2-1.2.1 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2020 – Budget Assainissement Collectif 2020

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif Assainissement Collectif, en fonctionnement et en investissement :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 870 051.38 € TTC,
- dépenses et recettes d'investissement : 2 014 635.53 € TTC.

Objet 2-1.2.2 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2020 – Budget Assainissement Non Collectif 2020

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif Assainissement Non Collectif, qui comporte uniquement du fonctionnement :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 14 761 €.

Objet 2-1.3 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2020 – Budget Eau potable 2020

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif Eau potable, en fonctionnement et en investissement :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 1 289 023.58 € HT,
- dépenses et recettes d'investissement : 1 151 931.12 € HT.

Objet 2-2 : Finances et administration générale – Virements à réaliser en 2019 du budget Administration Générale vers les autres budgets

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, des virements à réaliser en 2019 du budget Administration Générale vers les autres budgets :

RECETTES		MONTANT	DEPENSES	
Budget	article		Budget	article
Voirie 325	7552	1 173 000,00 €	Adm générale 320	6521
ZA Menez kerguelen 328	774	26 496,00 €	Adm générale 320	6748
ZA Penclouzou 362	774	21 290,27 €	Adm générale 320	6748
ZA Kerandoaré 338	774	4 713,77 €	Adm générale 320	6748
Activités Eco 326	7788	60 832,75 €	Adm générale 320	6748
Equipmts comm 329	774	197 950,00 €	Adm générale 320	6748
TOTAL		1 484 282,79 €		

RECETTES		MONTANT	DEPENSES	
Budget	article		Budget	article
CIAS 400	7475	57 047,52 €	Adm générale 320	657362

Objet 2-3.1 : Finances et administration générale – Décisions Modificatives Budgétaires – Budget DECHETS – DM n°1/2019

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1-2019/Déchets :

Budget 323- ORDURES MENAGERES						
DECISION MODIFICATIVE N°1 - 12/12/2019						
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses						
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM	Remarques
041	Art.2128	Agencements et aménagements de terrains	0,00	3 000,00	3 000,00	virement des écritures de l'article 2031 au 2128 - frais d'études du bassin de confinement déchetterie Plonéour
Total dépenses d'investissement				3 000,00		
Recettes						
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM	Remarques
041	Art.2031	Frais d'études	0,00	3 000,00	3 000,00	virement des écritures de l'article 2031 au 2128 - frais d'études du bassin de confinement déchetterie Plonéour
Total recettes d'investissement				3 000,00		

Objet 2-3.2 : Finances et administration générale – Décisions Modificatives Budgétaires – Budget ACTIVITES ECONOMIQUES – DM n°1/2019

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1-2019/ACTIVITES ECONOMIQUES :

Budget 326- ACTIVITES ECONOMIQUES					
DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2019					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements (opération 90003)	41 200,00	4500,00	45 700,00
Total dépenses d'investissement				4 500,00	

Objet 2-4 : Finances et administration générale – Tarifs 2020/ Redevance Déchets

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, suite au Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, pour 2020, les tarifs de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères indiqués ci-dessous :

Catégories	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Proposition de tarifs 2020	Evolution 2019/2020
Foyer plus de 2 personnes	209 €	213 €	218 €	+ 2.34 %
Foyer de 2 personnes	177 €	180 €	185 €	+ 2.78 %
Personne seule et location saisonnière	115 €	117 €	120 €	+ 2.56 %
Résidence secondaire	144 €	145 €	150 €	+ 3.45 %
Chambre d'hôte	29 €	29 €	30 €	+ 3.45 %

Objet 2-5 : Finances et administration générale – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 (article L 1612-1 du CGCT)

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, conformément à la réglementation, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2019, en attendant le vote des budgets 2020 qui interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Objet 2-6 : Finances et administration générale – Subventions aux associations

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Jean-François LE BLEIS ne prenant pas part au vote concernant l'OTHPB, autorise le Président :

- à verser des acomptes aux associations partenaires, en attente du vote du budget et des subventions au titre de l'année 2020 dans les délais prévus par les conventions soit :
 - o à l'ULAMIR du Goyen, sur la base d'une subvention de 61 000 € en 2019 pour 12 mois. Le montant octroyé en 2020 est de 40 667 € (subvention 2019 proratisé sur 8 mois). Les versements sont de 40% au 15 mars, 40% au 31 mai et 20% au 31 août,
 - o à l'OTHPB, sur la base d'une subvention de fonctionnement de 125.000€ en 2019, versée par acompte d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 septembre, (subvention de base n'intégrant pas le remboursement des fluides du siège de l'office ni l'avenant lié au renfort transitoire en personnel)
 - o à l'association DIHUN (selon la convention adoptée le 12 décembre 2019)
- à récupérer le trop-perçu de 6 000 € auprès de l'association DIHUN. En effet, concernant le financement du fonctionnement général de l'association, le montant indiqué à la délibération du 9 juillet dernier, soit 117 794 €, n'est pas en accord avec celui exposé au rapport préparatoire de la réunion du 9 juillet, soit 111 794 € qu'il convient de retenir.

Objet 2-7 : Finances et administration générale – Avenant à la convention avec l'OTHPB

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Jean-François LE BLEIS ne prenant pas part au vote, autorise le Président à signer l'avenant de durée à la convention 2016-2019, passée avec l'OTHPB, afin de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Objet 3-1 : Jeunesse et Culture - Convention Territoriale Globale (CTG)

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la Convention Territoriale Globale.

Objet 3-2 : Jeunesse et Culture - Subvention exceptionnelle à l'ULAMIR du Goyen Centre Social

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 625 € à l'ULAMIR du Goyen Centre Social.

Objet 3-3 : Jeunesse et Culture - Convention Dihun

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Jean-Louis CARADEC, Josiane KERLOCH, Annie LANNOU, Philippe SANDRIN et Pierre GLOANEC ne prenant pas part au vote :

- adopte les termes de la convention *présentée en annexe*, étant entendu que la modification de la représentation de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration ne prendra effet qu'à compter de la prochaine mandature,
- autorise le Président à signer la convention et à procéder au versement de la subvention, conformément à l'échéancier défini dans la présente convention.

Objet 3-4 : Jeunesse et Culture – Avenant de durée à la convention Tamm Kreiz

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte les termes de cet avenant, prolongeant d'une année la convention à passer avec l'association Tamm Kreiz,
- autorise le Président à signer cet avenant et à procéder au versement de la subvention, pour un montant global de 13 760 €, conformément à l'échéancier défini dans la convention initiale.

Objet 4 : Logement – Création d'une commission partenariale à l'échelle de la Cornouaille pour le traitement des publics prioritaires

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à la commission territoriale,
- nomme Pierre LE BERRE, titulaire, et Yves LE GUELLEC, suppléant, pour siéger au sein de la commission.

Objet 5-1 : Environnement – Renouvellement de la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le projet de convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir.

Objet 5-2: Environnement – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et Vigipol et engagement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dans la démarche Infra POLMAR

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- > approuve les termes de la convention définissant les engagements respectifs de Vigipol et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dans la mise en œuvre de la démarche Infra POLMAR sur le territoire ;
- > approuve l'engagement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol ;
- > accepte que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden coordonne la démarche Infra POLMAR du territoire ;
- > désigne un référent élu et un référent technique et/ou administratif pour participer à ce groupe de travail et de confier au référent technique l'animation conjointe avec Vigipol.

Objet 5-3: Environnement – Adhésion à l'EPAB de Douarnenez

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion à l'EPAB de Douarnenez ;
- exclut de l'adhésion la compétence PI (Protection contre les Inondations) ;
- désigne un représentant pour siéger au comité syndical.

Objet 5-4: Environnement – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de PLOZEVET, pour le site de Lessunus

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondante.

Objet 6-1: Personnel – Contrat groupe d'assurance statutaire - évolution des taux d'assurance statutaire

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de modifier les niveaux de franchise suivant la proposition n° 3 ci-dessus à effet du 1er janvier 2020,
- acte la hausse tarifaire à effet du 1er janvier 2020 : 7.19 % de la masse salariale correspondant aux niveaux de franchise choisis
- autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

Objet 6-2.1 : Personnel – Modification tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte :

- la modification du tableau des effectifs comme suit, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget :

Service / emploi	suppression	création	nombre	Date d'effet
Environnement Responsable service environnement	Adjoint technique territorial	Agent de maîtrise	1	01/01/20

Objet 6-2.2 : Personnel – Modification tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de compléter le tableau des effectifs par la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services pour le poste de direction (Directeur Général d'un EPCI de 10 000 à 20 000 habitants), à compter du 1^{er} mars 2020 (sous réserve du respect des délais de procédure) ;
- Prend acte que l'emploi fonctionnel peut être pourvu par un fonctionnaire en détachement de son grade ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Objet 6-2.3 : Personnel – Modification tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins 4 abstentions :

Considérant l'importance des budgets et le nombre d'agents dans la collectivité,

Dans une démarche de GPEC,

- Décide de la création d'un emploi de catégorie A pour exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint, afin de seconder le DGS dans ses fonctions, et le suppléer en cas d'absence.

Objet 6-3 : Personnel – Temps de travail 2020

Sur présentation du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire prend acte du le temps de travail applicable pour l'année 2020 :

366 jours

moins 104 jours de repos hebdomadaire (samedi et dimanche)

moins 9 jours fériés (tombant en semaine)

= **253 jours ouvrés**

moins 25 jours de congés annuels

plus 1 journée de solidarité

= **229 jours travaillés soit 1603 heures (agent à temps complet)**

⇒ **pour les agents réalisant 39 H / semaine avec RTT**

Jours travaillés =	229 jours
moins RTT	23 jours
TOTAL jours travaillés	206 jours

⇒ **pour les agents réalisant 38 H / semaine avec RTT**

Jours travaillés =	229 jours
moins RTT	18 jours
TOTAL jours travaillés	211 jours

⇒ **pour les agents dont les jours de repos hebdomadaire sont variables (CIAS)**

Jours travaillés =	229 jours
moins repos supp =	2 jours (lié au repos hebdomadaire variable)
TOTAL jours travaillés =	227 jours soit 1589 heures

⇒ **pour les agents travaillant exclusivement de nuit (CIAS)**

Jours travaillés =	229 jours
moins repos supp =	7 jours (lié au travail exclusif de nuit)
TOTAL jours travaillés =	222 jours soit 1554 heures

Objet 6-4 : Personnel – Recours aux contractuels

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, pour l'année 2020 :

- autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier dans la limite maximale indiquée dans le tableau présenté en annexe,
- l'autorise à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emplois dans l'attente d'un recrutement statutaire,

étant entendu que :

- leur traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire indiquée dans le tableau annexé pour les contractuels recrutés pour faire à un accroissement temporaire/saisonnier d'activité (et dans la limite maximale de l'indice terminal correspondant à cette grille) ; en tenant compte du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure pour les contractuels recrutés en qualité de remplaçants ou dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- la délibération du 21 décembre 2011 s'applique quant aux modalités de versement d'un régime indemnitaire aux agents contractuels,
- les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Objet 6-5 : Personnel – Renouvellement de la mise à disposition d'un chargé de mission habitat de Douarnenez Communauté à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le principe de renouvellement et des termes de la convention de mise à disposition ;
- autorise le Président à signer la convention ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Objet 6-6 : Personnel – Mission informatique/géomatique

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Concernant la mission informatique :

- autorise la création d'un poste de technicien informatique, à temps complet, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Concernant la mission géomatique :

- autorise sur le principe de mise à disposition tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention correspondante ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Objet 7-1 : Commande publique – Marchés publics conclus en procédure adaptée depuis le dernier conseil communautaire

Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire.

Objet 7-2 : Commande publique – Avenant au marché de prestation de nettoyage des locaux et des vitres et fourniture de produits consommables au siège de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Donne son accord à la passation de l'avenant, tel que présenté
- Autorise le Président à signer l'acte à passer.

Objet 8-1 : Compte-rendu des délibérations au Bureau du 5 décembre 2019

Sur information de Pierre LE BERRE, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

Bureau communautaire du 5 décembre 2019

Objet : Logement / OPAH

Le Président, Pierre PLOUZENNEC, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 11 juillet 2016, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner la demande d'aides OPAH reçue et recensée dans le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom	Adresse Travaux	Type dossier	Montant travaux TTC	Subv estimée CCHPB	Total aides	% subventionné
BARANOVSKY - HEAULME	Luc et Myriam	PLONEOUR Kervinou	ENERGIE	31 378 €	500 €	12 500 €	40%
BILIEN	Fernand et Cécile	PLONEOUR 1 route de Bernanvec	ADAPTATION	7 312 €	500 €	4 321 €	60%
DEMAISON - BOYER	Jean-Charles et Sabrina	PLONEOUR Briscoul - Route de Tréogat	ENERGIE	8 314 €	500 €	7 986 €	96%
GAUCHER	Line et Laurent	PLOZEVET 54, rue de Quimper	ENERGIE	26 884 €	500 €	12 500 €	46%
GUIZIOU - LE BERRE	Erwan et Pauline	PLONEOUR Kerignon	ENERGIE	22 435 €	500 €	9 108 €	41%
HERVE	Isabelle	PLONEOUR 6, avenue de la gare	ENERGIE	13 780 €	500 €	6 378 €	46%
KERDRANVAT	Henri	PLONEOUR 8 route de Quimper	MIXTE	29 827 €	1 500 €	18 500 €	62%
LAMBALLE	Samuel	PLOZEVET 18 Palud Keristenvet	ENERGIE	23 834 €	500 €	9 100 €	38%

Le Bureau Communautaire,

- décide, à l'unanimité, d'allouer les aides OPAH au montant indiqué dans le tableau,
- mandate le Président pour verser les subventions.

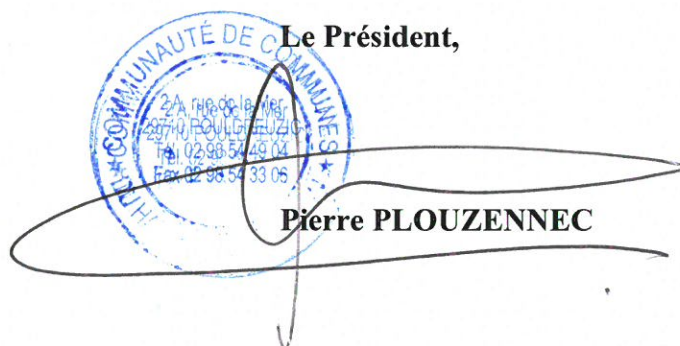
Objet 8-2 : Orientation 1 du PLH – l'accès au logement pour tous/Programmation des Logements Locatifs Sociaux 2020

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-Président, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la programmation 2020 composée de la manière suivante :

Commune	Adresse	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Nature des financements			
				PLAlo	PLA1a	PLUS	PSLA
Pouldreuzic	Site Guichaoua	FINISTERE HABITAT	11	5		6	
Plonéour-Lanvern	Kersulec	BRETAGNE OUEST ACCESSION	8				8
Plonéour-Lanvern	Menez Gouyen	ARMORIQUE HABITAT	5	2		3	
Plogastel-Saint-Germain	Place de l'Eglise	FINISTERE HABITAT	2	1		1	
Peumerit	Hent ar Roz	FINISTERE HABITAT	3	2		1	
Total			29	10	-	11	8

Fait et Affiché à Pouldreuzic, le 20 décembre 2019

Le Président,



Pierre PLOUZENEC